

MANDAT DU CLUB

Attention : seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE DU PAS DE CALAIS.

Je soussigné(e), M. / Mme1.....
Président(e) du club (+ n°affiliation) :
Licence FFKDA n° :

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club2 : Nom :..... Prénom
Licence FFKDA n° :

Pour me représenter lors de l'assemblée générale du 15 Septembre 2024.

Signature du donneur de pouvoir

1 Rayer la mention inutile

2 Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.